ASSEMBLÉE NATIONALE

Procès-verbal
Le jeudi, 20 avril 2000 - n° 100

14 heures
Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 14 h 03.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Legault, ministre de l'Éducation, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 111 Loi concernant le transfert de la propriété d'un immeuble à la Commission scolaire de Montréal et modifiant la Loi sur l'instruction publique.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Rochon, ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, dépose :

Le rapport annuel du Conseil québécois de la recherche sociale, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 1071-20000420)

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, dépose :

Le rapport annuel de la Commission québécoise des libérations conditionnelles, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999.

(Dépôt n° 1072-20000420)

M. le Président dépose les décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 13 avril 2000 :

— Décision 961 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés.

(Dépôt n° 1073-20000420)

— Décision 962 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'un député et sur le paiement des services professionnels.

(Dépôt n° 1074-20000420)

— Décision 963 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel des cabinets de l'Assemblée nationale et sur le paiement des services professionnels.

(Dépôt n° 1075-20000420)

Dépôts de rapports de commissions

M. Rioux (Matane), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la culture qui, les 2, 3, 4, 8, 9, 10 février et 30 mars 2000, a tenu des consultations particulières dans le cadre du mandat de surveillance d'organismes sur le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et la Société de développement des entreprises culturelles. La commission s'est aussi réunie en séance de travail les 17 et 31 mars, 12 mai, 14 et 28 octobre, 4 et 17 novembre 1999, de même que les 26 janvier, 10 et 23 février, 15 et 22 mars, 5 et 17 avril 2000. Ce rapport contient 35 recommandations.

(Dépôt n° 1076-20000420)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

M. Bordeleau (Acadie) propose :

> QUE l'Assemblée nationale du Québec commémore, le 24 avril prochain, le génocide arménien survenu en 1915, offre toute sa sympathie à nos concitoyennes et nos concitoyens d'origine arménienne et rappelle à tous les Québécois le caractère inacceptable de l'intolérance et du racisme.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. le Président invite ensuite l'Assemblée à observer une minute de silence.

Mme Beauchamp (Sauvé) propose :

> QUE les membres de l'Assemblée nationale soulignent « la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur » afin que cette journée en soit une de réflexion sur la place du livre et de la lecture au Québec. J'invite donc tous les Québécois et Québécoises à participer en très grand nombre aux nombreuses activités célébrées, aujourd'hui, à la grandeur du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

M. Benoit (Orford) propose :

> QUE l'Assemblée nationale souligne le 22 avril comme Jour de la Terre.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires :

— la Commission de l'éducation, pour ceux du ministère de l'Éducation;

— la Commission de l'économie et du travail, pour ceux du ministère des Ressources naturelles et du ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie;

— la Commission des institutions, pour ceux du ministère de la Sécurité publique et du ministère de la Justice;

— la Commission de l'aménagement du territoire, pour ceux dévolus au développement de la Capitale nationale et ceux du ministère des Affaires municipales et de la Métropole;

— la Commission des finances publiques, pour ceux du ministère du Revenu.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le Président informe l'Assemblée que, le vendredi 5 mai 2000, Mme Leblanc (Beauce-Sud) s'adressera à M. Bégin, ministre du Revenu, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La présomption de culpabilité des contribuables face au ministère du Revenu ».

_____

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 105 du Règlement, à 15 h 15, sur la motion de M. Brassard, leader du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mardi 2 mai 2000, à 14 heures.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU